

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 19 MAI 2021**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le douze mai deux mille vingt-et-un, sont réunis, l'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf mai, à quatorze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Emmanuelle PERONI

N°2021/29

MEMBRES PRÉSENTS	
GARIDACCI François	NEGRONI-DESINI Vannina
FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	ALESSANDRI Jérôme
POGGI Dominique	ALESSANDRI Stéphanie
MIGEVANT Pierre-Jean	SUSINI Ange
MEMBRES ABSENTS	
DRAGACCI-CODACCIONI Hélène	COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric
PAOLI Jean-Paul	ZANETTACCI Alexia
FRIMIGACCI Lucie	CINOTTI Sandrine
ZANNETTI Pierre	
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
FRIMIGACCI Lucie donne procuration à POGGI Dominique	
DRAGACCI-CODACCIONI Hélène donne procuration à ALESSANDRI Jérôme	
CINOTTI Sandrine donne procuration à NEGRONI-DESINI Vannina	
PAOLI Jean-Paul donne procuration à FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	

OBJET : Délibération soutenant l'association INSEME dans la demande de prise en charge par l'Etat des déplacements du second accompagnant d'enfants malades.

Vu l'article L. 2121-29 du CGCT ;

Vu la délibération n°21/075 AC de L'Assemblée de Corse portant adoption d'une résolution solennelle soutenant l'association INSEME dans sa demande de prise en charge par l'Etat des déplacements du second accompagnant d'enfants malades sur le continent ;

Considérant que les familles corses rencontrent très régulièrement des difficultés dans le cadre de leurs déplacements pour raisons médicales sur le continent, lorsqu'une prise en charge n'est pas possible sur le territoire insulaire ;

Monsieur le Maire expose aux élus que depuis plus de dix ans, l'association INSEME a pour objet d'aider les familles corses qui doivent se rendre sur le continent pour raisons médicales.

A ce jour, la prise en charge par l'Etat du déplacement du second accompagnant d'un enfant malade sur le continent n'est pas juridiquement actée.

C'est pourquoi l'association INSEME a sollicité toutes les communes de Corse afin que celles-ci votent des délibérations demandant solennellement à l'Etat de prendre en charge les déplacements précités.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPORTE son soutien à l'association INSEME dans son action dédiée aux familles qui doivent se rendre sur le continent pour raisons médicales ;

SOUHAITE que l'Etat prenne en charge les frais de déplacement sur le continent du second accompagnant d'enfants malades.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour 12 dont 4 procurations.

Le Maire,
François GARIDACCI

